



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 107973

Texte de la question

M. François Liberti appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le schéma gérontologique du département de l'Hérault 2003-2007. Le bilan d'étape réalisé en 2005 fait apparaître un désengagement notoire des financements de l'État, qui s'était pourtant engagé sur la création de 1 870 lits d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes. C'est aujourd'hui dans le département de l'Hérault plus de 20 projets de création ou d'extension des maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes qui sont en attente de financement pour la partie soins. La remise en cause en vertu des normes statistiques et financières des financements que l'État doit assurer n'est pas acceptable. En conséquence, il lui demande d'abonder les dotations en financement soins des créations et extensions des EHPAD en tenant compte des réalités démographiques et du vieillissement de la population héraultaise et des flux d'entrée dans le département de l'Hérault.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107973

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11007